

L'Institut international du développement durable (IIDD) a lancé le projet Earth Enterprise [Entreprise Terre], lequel vise à soutenir la mise en place d'un réseau d'appui aux entrepreneurs dans le domaine écologique et de les encourager à tirer parti des débouchés qui vont dans le sens de la réalisation du développement durable. Ce projet porte sur les possibilités qui s'offrent des points de vue des marchés, des technologies, du financement et des nouvelles pratiques commerciales. Il encourage les entreprises à modifier en profondeur leurs modes de fonctionnement, notamment en ce qui concerne l'approvisionnement en matériaux, la gestion des déchets et leurs rapports avec le personnel. Ont participé à ce projet environ 1 000 personnes au Canada, aux États-Unis et au Mexique.

à l'issue de la Conférence de Stockholm. Ce débat s'est encore animé davantage après que la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (la Commission Brundtland) eût prôné en 1987 une approche plus intégrée de cette question.

Ayant été un des premiers pays à donner suite aux conclusions de la Commission Brundtland, le Canada a établi en 1986 le Groupe de travail national sur l'environnement et l'économie, lequel a mis en présence des représentants de tous les grands secteurs de la société canadienne. Dans le rapport qu'il a présenté l'année suivante, le groupe de travail a recommandé une série de mesures propres à rapprocher le Canada de l'objectif d'un développement durable. À titre d'exemple, mentionnons la création de l'IIDD et des tables rondes sur l'environnement et l'économie dont nous discuterons plus loin dans la Partie I.

L'essence de l'optique du développement durable tient au fait qu'un environnement sain et une base de ressources productives peuvent procurer des retombées économiques de longue durée. La prospérité économique peut garantir la capacité de soutenir une gestion éclairée des ressources et de protéger la qualité de l'environnement. Elle peut aussi sous-tendre la mise au point des technologies nécessaires pour atténuer ou prévenir la pollution, de même que pour améliorer l'état sanitaire de la population. La prospérité économique est de nature à faciliter l'intégration du souci de l'environnement dans les processus décisionnels de tous les secteurs de la société. Notre tâche est d'assurer cette intégration.

(b) Tendances en ce qui concerne l'état d'esprit du public

Les Canadiens se rendent de mieux en mieux compte du fait que l'économie et l'environnement sont les deux côtés de la même médaille. Selon les derniers sondages, les Canadiens s'inquiètent vivement de la qualité de l'environnement. De plus, une très grande majorité d'entre eux estime qu'une économie vigoureuse et en expansion est compatible avec un environnement propre, voire qu'elle en est tributaire.

La tenue de la CNUED a coïncidé avec un élargissement de la perception qu'a le public de la problématique de l'environnement, et elle y a probablement contribué. Nous croyons en effet que seules une coopération mondiale et des mesures prises à l'échelle locale pourront aboutir à des solutions à long terme. Fait sans précédent, selon une étude de l'opinion, une majorité de Canadiens a, en 1993, fait reposer la responsabilité primordiale de la protection de l'environnement sur les particuliers; en effet, on considère maintenant que le changement des modes de vie constitue la clé permettant de résoudre les problèmes d'ordre écologique.

(c) Les priorités du Canada à la CNUED

Lors de la CNUED, le Canada a proposé un programme d'action à «démarrage rapide» afin que soient accomplis des progrès à l'échelle internationale sur le plan du développement durable. Il a demandé instamment à tous les pays d'élaborer dans ce domaine